L'invention concerne un véhicule équipé d'un toit rigide escamotable, comportant une structure de toit, qui comprend une partie formant toit et une partie formant lunette arrière reliée de manière à pouvoir basculer à la partie formant toit, et qui peut être abaissée, en direction de la partie arrière du véhicule depuis une position fermée, dans laquelle la structure de toit s'applique au niveau d'un cadre avant du pare-brise et couvre la zone de fond, c'est-à-dire l'habitacle, jusqu'à une position ouverte, dans un compartiment de rangement, par l'intermédiaire d'un dispositif de commande forcée qui prend appui dans la partie arrière de la carrosserie du véhicule et peut basculer autour d'un axe arrière de basculement solidaire du véhicule, le dispositif de commande forcée possédant au moins un élément de commande qui est relié avec blocage en rotation à la partie formant toit, au niveau d'un axe de basculement de toit.

5

10

15

20

25

30

35

Dans des véhicules connus équipés d'un toit rigide escamotable de ce type (brevet allemand 43 20 468), la structure de toit formée de deux éléments, qui comprend une partie formant toit et une partie formant lunette arrière, est équipée d'un dispositif d'entraînement automatique de basculement, qui permet de faire basculer les parties du toit aussi bien lors de l'opération d'ouverture que lors de l'opération de fermeture, sur une trajectoire de basculement essentiellement en forme d'arc de cercle. L'élément avant de la partie formant toit est également déplacé, au cours de la dernière phase de déplacement lors de l'opération de fermeture, en direction du cadre du pare-brise, sur une trajectoire de basculement en forme d'arc de cercle, de sorte qu'afin d'éviter des défauts d'étanchéité entre la partie formant toit et le cadre du pare-brise, notamment dans le cas d'une opération de fermeture automatique, il est nécessaire de mettre en oeuvre une dépense élevée de construction au niveau des pièces de liaison.

L'invention a pour but de créer un véhicule équipé d'un toit rigide escamotable, dont les éléments de commande forcée, qui sont reliés aux éléments du toit, permettent, moyennant une faible dépense technique et un besoin en place réduit, un déplacement automatique de la structure de toit, qui amène cette dernière, de façon fiable, dans une position de fermeture étanche dans la zone du cadre du pare-brise.